

**DECISION n°2017-14 du 9 janvier 2017 relative aux modalités
de rémunération des agents recrutés par contrat à durée déterminée
au sein de l'AFB à titre transitoire**

Le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8 et suivants et R.131-30 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2016 portant désignation de la mission « Ecologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier pour exercer le contrôle budgétaire sur l'Agence française pour la biodiversité ;

VU l'arrêté du 2 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Christophe AUBEL en qualité de Directeur général de l'établissement.

DECIDE

Article 1 : Objet

La présente décision a pour objet de fixer le niveau de rémunération des agents recrutés par contrat à durée déterminée au sein de l'AFB en raison de la nature temporaire du besoin (articles 6 sexies et 6 quater de la loi n° 84-16) et en application des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Une rémunération forfaitaire et fixe pour la durée du contrat sera proposée aux contractants selon deux barèmes.

Article 2 : Barème de rémunération

Niveau hiérarchique du poste occupé	Salaires pour les agents âgés de moins de 40 ans (brut mensuel en euros)	Salaires pour les agents âgés de plus de 40 ans (brut mensuel en euros)
A+	2551,29	3662,56
A	2342,93	3241,20
B	1801,18	2301,25
C	1750,25	1921,57

Article 3 : Prise d'effet de la décision

Cette décision prend effet à compter de la date de création de l'AFB, soit le 1^{er} janvier 2017.

p/ Le Directeur général

Christophe AUBEL
S. GRAVIER